



Naissance En France de parent algérien

Par **Karim1982**, le **30/03/2017 à 22:31**

Bonjour
Ma femme va accoucher durant la semaine en France nous sommes entrés avec un visa en cours de validité que dois-je faire pour rentrer en Algérie sans que la p'tite ne perde ses droits ?
Merci

Par **Visiteur**, le **30/03/2017 à 23:15**

Bonsoir,
Précision svp, de quel droit parlez-vous ?
Si c'est de nationalité, tout enfant né en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à ses 18 ans si, à cette date, il réside en France, et s'il a eu sa résidence effective et habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins 5 ans, depuis l'âge de 11 ans.

Par **amajuris**, le **31/03/2017 à 09:29**

bonjour,
de quels droits voulez-vous parler ?
Le simple fait de naître en France de parents étrangers ne donne pas droit automatiquement à la nationalité française. Il y a des conditions à remplir suivant l'âge de l'enfant, en particulier de résidence en France.
Salutations